



## Les aides juridico sociales

### Consultations juridiques

Point d'Accès au Droit – 8, place François-Mitterrand – 93190 Livry-Gargan

Permanences gratuites et sur rendez-vous auprès de l'accueil de la mairie :

**Les mardi et jeudi** : de 18h30 à 20h

**Tél.** 01 41 70 88 00

### Le CCAS (centre communal d'action sociale)

Il développe et coordonne l'action sociale et les grandes missions de solidarité. Au service des Livryens, le CCAS accueille et informe sur les aides possibles en faveur des personnes en difficulté. Il oriente le cas échéant vers les organismes compétents. Présidé par le maire, il est géré par un conseil d'administration qui comprend, à parité, des membres du conseil municipal et des personnalités locales.



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN  
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891  
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43